



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

entreprises

Question au Gouvernement n° 1599

Texte de la question

INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE

M. le président. La parole est à M. Marc Le Fur, pour le groupe UMP.

M. Marc Le Fur. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'État à l'agriculture, à l'alimentation, à la pêche et aux affaires rurales.

La semaine dernière se tenait le salon international de l'alimentation. Nous avons pu apprécier, à cette occasion, le dynamisme des entreprises de l'agro-alimentaire en France, des grandes, bien sûr, mais peut-être plus encore des petites, qui assurent le tissu économique de bien des régions françaises. Ce dynamisme est à mettre au crédit des 420 000 salariés qui y travaillent, et qui vivent bien souvent en milieu rural.

Le secteur de l'agro-alimentaire, en dépit des difficultés qu'il traverse, continue à créer de l'emploi, très souvent qualifié.

Comment accompagner mieux encore le développement de ce secteur ? M. le Premier ministre, vous a demandé, monsieur le secrétaire d'État, de lancer un partenariat entre les pouvoirs publics et l'agro-alimentaire. Où en sommes-nous ?

Par ailleurs, le Gouvernement a lancé la politique des pôles de compétitivité, qui était très attendue, avec des aides particulières pour certaines régions très investies dans l'agro-alimentaire, comme le Grand Ouest, et la Bretagne en particulier. Sur ce sujet aussi, où en sommes-nous ?

Que pouvons-nous faire pour aider ceux qui travaillent et agissent en faveur de notre économie et de l'emploi ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État à l'agriculture, à l'alimentation, à la pêche et aux affaires rurales.

M. Nicolas Forissier, secrétaire d'État à l'agriculture, à l'alimentation, à la pêche et aux affaires rurales.

Monsieur Le Fur, je reconnais, dans cette question, vos compétences en ce domaine, vous qui présidez le groupe d'études sur les industries agro-alimentaire dans cette assemblée.

Le salon international de l'alimentation a été une réussite. Tous les chefs d'entreprises, notamment françaises, que j'ai rencontrés tout au long de la semaine, se sont félicités de ce qui est certainement le plus grand événement mondial dans le domaine de l'alimentation, et qui fait honneur à la France. On a pu y constater la vigueur de la concurrence internationale, ce qui doit nous inciter à être actifs et à anticiper sur les fragilités de ce secteur.

Vous l'avez rappelé, monsieur le député, c'est la première industrie nationale. Elle crée de l'emploi, maille nos territoires et assure 70 % des débouchés de notre agriculture. Elle fait de nous les leaders mondiaux à l'exportation de produits alimentaires transformés. C'est dire que nous faisons la course en tête !

Il n'en faut pas moins anticiper sur les difficultés. C'est pour cette raison que le Premier ministre m'a demandé de travailler, aux côtés d'Hervé Gaymard, à un partenariat pour le développement de ces industries. L'objectif est ambitieux puisqu'il s'agit de porter de 420 000 à 500 000 le nombre des salariés qu'elles emploient à l'horizon de dix ans. C'est essentiel pour notre agriculture et pour nos territoires.

J'ai entrepris un travail avec les professionnels et les entreprises : commencé au mois de juin dernier, il devra être opérationnel à la fin du premier semestre prochain. Mais chaque fois que nous pouvons annoncer des mesures concrètes, qui sont validées par les pouvoirs publics et par les entreprises, nous le faisons. C'est ce

que j'ai fait à l'occasion du SIAL, notamment sur le développement des fonds propres des entreprises, sur l'exportation et sur la valorisation des métiers de l'agro-alimentaire auprès des jeunes. Vous voyez que nous sommes en mouvement. Il faut continuer. Et cette action concrète peut s'appuyer sur les propositions des parlementaires que vous êtes, auxquelles je suis très sensible. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1599

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche (SE)

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche (SE)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 octobre 2004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 27 octobre 2004